L'ABEILLE.

[illegible] PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉRÔME BAYON.

Samedi (matin), 24 Décembre 1831.

INTÉRIEUR.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre.

Vu la fête de la **NOEL**, demain dimanche, l'*Abeille* ne paraîtra pas Lundi, 26 du courant, si cependant le courrier d'aujourd'hui apportait des nouvelles importantes, nous en ferions part à nos abonnés par un *extra*.

☞ Afin de pouvoir donner la plus grande partie des nouvelles apportées par le *Hanover*, nous avons été obligés d'omettre beaucoup d'avis.

Le navire *Hanover*, capitaine Taylor, arrivé hier du Havre, d'où il est parti le 18 octobre, nous a apporté nos liasses régulières du Havre jusqu'au 17, et de Paris jusqu'au 16 ; en outre, nous avons reçu un prix courant du 17 et une note des ventes de la semaine, que l'on trouvera sous le titre *commercial*. Le *Bolivar*, attendu ici depuis si long-temps, devait partir définitivement et sans remise, le 25 ; le *Tallahassée* était aussi annoncé pour le 20, et l'*Helvetia* pour le 30. Ce dernier navire est un fin voilier, il a fait la traversée de N.-York au Havre en 23 jours ; ainsi il y a quelque probabilité que nous recevrons des nouvelles directement, dans peu.

Le contenu des journaux qui nous sont parvenus par cette occasion, avait été en partie anticipé par la voie de l'Angleterre et du Nord ; néanmoins nous y trouvons beaucoup de détails qui ne nous étaient pas connus et que nous avons recueillis pour notre feuille d'aujourd'hui.

Nos lecteurs pourront remarquer, comme nous, que la plupart des articles que nous transcrivons semblent annoncer qu'on se prépare à la guerre en France, en Espagne et en Prusse ; les généraux prussiens viennent inspecter et faire évoluer leurs armées jusque sur les frontières de France ; et l'on dit que dans le cabinet même de Louis-Philippe, on est enfin persuadé de l'imminence d'une rupture : ce n'est pas faute d'avoir été averti plus tôt. Nous ajouterions ici quelques réflexions, si nous ne voulions laisser un peu de place aux articles qu'on nous fait la faveur de nous communiquer.

L'émigration des tribus indiennes se poursuit avec activité ; elles se rendent dans les nouvelles résidence qui leur ont été assignées par le gouvernement général, aux termes des traités conclus avec elles. Le bateau à vapeur *Walter-Scott*, capitaine Culver, arrivé hier d'Ouachita, a transporté 1800 Chactas de Vicksbourg au poste d'Arkansas ; l'*Ouachita* a traversé 1000 chevaux à Vicksbourg, qui, avec 500 autres et 800 Indiens doivent faire la route par terre. Le *Talma*, devait transporter environ 500 Indiens, la *Cléopâtre* environ 300, et le *Rein-Deer* environ 400 ; ce qui fait un total d'environ 3,800 et 1500 chevaux ; on dit que ces aborigènes sont animés du meilleur esprit, et qu'ils sont fort satisfaits de ce déplacement et de cette manière de voyager.

Communiqué.

LA MORTE.

Requiescat in pace.

La pièce infâme et monstrueuse qui porte ce titre, a été, jeudi dernier, bien et dûment inhumée, avec tous les accompagnemens d'une chute splendide. Il est inconvenable qu'on ait osé présenter à un public où l'on trouve tant de connaisseurs et des gens de bon goût, une production aussi misérable et tellement pauvre, qu'elle est au-dessous de l'analyse et de la critique. L'époque du carnaval serait peut-être la seule circonstance qui pourrait excuser son exhibition. On y expose sans pudeur un vrai Jobardin, une Laïs effrontée, un complaisant sans honneur, qui semblent se disputer la dernière marche dans l'échelle de l'honneur. Dans la bonne intention de remplir leurs devoirs dans toute leur étendue, les acteurs ont fait de leur mieux; mais avec les plus grands efforts, que pouvaient-ils faire de rien.—De tels spectacles devront repousser un public délicat ; car ce public, jusqu'à présent trop indulgent peut être, n'ignore pas que *monsieur le directeur* peut lui offrir tout autre chose que des danses de corde et des pasquinades ; fatigué, dégoûté, il fuira le théâtre. Mais qu'on lui donne des pièces qui réunissent les talents d'Aristippe, de St. Aubin, de Marchand, de Victorin, de mesdames Clauzel, Girardot et Sholler, la foule reprendra la route d'un théâtre qu'elle a toujours fréquenté, toutes les fois qu'il a offert un spectacle digne d'un peuple qui ne se croit pas insensible aux productions de l'art dramatique.

LOUISIANA.

Communiqué.

LES JUGES DE WITTSTOCK.

Plein de vénération pour les magistrats de mon pays, je croyais sincèrement qu'on ne pouvait en trouver nulle part d'aussi éclairés, d'aussi justes. Combien je me trompais ! ! voulant poursuivre un dépositaire infidèle, je fus forcé d'entreprendre le voyage Wittstock, en Prusse, arrivé dans cette ville, je m'empressai de prendre des *informations sur la manière* d'y administrer la justice, sur la réputation des juges devant lesquels il fallait paraître, et j'appris avec une grande satisfaction que ces juges, au nombre de trois, méritaient également d'être révérés quoique de caractères fort différens. Rassurés par leurs lumières, ils n'hésitaient pas à s'écarter de la loi et ce que l'on admirait surtout en eux était la fidélité avec laquelle ils découvraient dans ses dispositions les plus claires en apparence, un sens caché et tout-à-fait contraire à ce qu'elles exprimaient pour le commun des hommes.

Saisissant avec la promptitude de l'éclair tous les moyens de défense dont il pouvait être fait usage dans les causes soumises à leur tribunal, les avocats employés dans ces causes ne leur étaient d'aucun secours; aussi leur arrivait-il fort souvent, et avec raison, de témoigner la plus grande impatience pendant les plaidoyers; de dire à une partie ayant le bon droit de son côté, de se dispenser de parler; et ensuite, de rendre jugement contre cette partie, de prononcer immédiatement à l'ouverture d'une cause sans attendre aucun développement. Il résultait de cette dernière bonne pratique, que souvent l'amour propre devenait l'auxiliaire du génie. On avait l'avantage de pouvoir glisser après l'audience quelque petit mémoire, quelques autorités, quelques flatteries. Enfin je ne finirais pas si j'entreprenais de donner une juste idée de l'importance des services rendus par ces juges. On sera sans doute bien aise de faire leur connaissance.

L'un deux jouissant d'une santé tout à fait florissante, offrait l'image du bonheur ; excepté à l'audience où, cependant, il digérait à merveille.

Le second méprisant l'estomac, préférait le plaisir de compter journellement, même à l'audience, ses revenus immenses dont il était dans l'habitude de se servir à chaque lustre de quoi s'acheter une colette. Esprit subtil, personne ne pouvait aussi bien que lui prouver que deux et deux ne font pas quatre. Imbu des bonnes doctrines, il avait pour principe qu'il importe peu de faire pencher la balance du côté de la justice, et qu'il est bien plus honorable de faire triompher adroitement la mauvaise foi. Il rédigeait volontiers, dans quelques causes, un jugement en faveur de chacune des parties et donnait ensuite le choix à ses collègues; mais n'ayant, pas autant de poches à sa disposition que de moyens d'éluder la loi, il lui arrivait par fois de lire le jugement qui n'avait pas été choisi.

Le troisième, homme d'un génie supérieur, persuadé que ses illustres travaux ne pouvaient manquer de faire passer son nom à la *postérité* la plus reculée, montrait un profond mépris pour les génies étroits qui se présentaient journellement devant lui. Indigné de leur audace, il leur faisait sentir la distance qui les séparait. Ce grand génie décidait, fréquemment au premier abord, avant qu'aucun développement eût eu lieu, les questions qui se présentaient à son tribunal; et ce qu'il y a de vraiment surprenant, c'est qu'on trouvait ensuite dans ses opinions écrites les raisons les plus plausibles et les mieux développées à l'appui de ses jugemens improvisés. Il avait, il est vrai, le talent rare et précieux de donner aux affaires qu'il était appelé à décider la tournure que bon lui semblait. Ses jugemens sont des plaidoyers très étendus et fort savants. La justice, l'équité, le bon sens étaient absolument indignes de son attention. M. M. P.

EXTÉRIEUR.

FRANCE.

Havre, 17 octobre.

—Hier soir, à neuf heures et demie, des matelots américains, réunis au nombre de près de soixante, se sont battus entre eux et ont ensuite eu une rixe avec des marins français. La police est intervenue avec l'aide de quelques militaires. Cette force repoussée à coups de pierre, est parvenue enfin avec l'aide d'une compagnie de voltigeurs de la ligne, commandée par un officier, à s'emparer d'une vingtaine d'Américains qui s'étaient refugiés jusque dans les haubans de leurs navires. Plusieurs militaires ont été blessés avant de faire usage de leurs armes dont ils ne se sont servis qu'à la dernière extrémité. (*Journal du Havre.*)

Paris, 16 oct.

—M. de Flahaut ne retournera pas à Berlin. Le roi a fait d'inutiles instances pour l'engager à conserver son ambassade. *Sur ses refus réitérés*, elle a été offerte au général Marbot, qui l'a refusée.

—On parle du rappel de notre ambassadeur en Suède.

—Le gouvernement semble croire aujourd'hui à l'impossibilité de conserver la paix. On assure que hier, au palais, M. Dupin aîné ne faisait pas mystère de ses craintes à ce sujet.

Paris, 14 octobre.

Nous recevons aujourd'hui de Toulon, la lettre suivante sous la date du 6 octobre.

"Hier, l'escadre sous les ordres du contre-amiral Hugon, avait fait toutes ses dispositions pour mettre à la voile aujourd'hui. Elle avait préparé des vivres pour deux mois, les équipages avaient été mis au complet, et toutes les mesures prises annonçaient qu'il s'agissait d'une nouvelle expédition ; mais ce matin, au grand étonnement de nos marins et du public, l'ordre pressant de désarmement vient d'être donné à la plus grande partie de nos bâtimens. On annonce qu'une dépêche télégraphique prescrit la mise en commission des vaisseaux *la Ville de Marseille* et *le Superbe*, et de plusieurs frégates et bricks ; parmi les vaisseaux qui resteraient armés, sont seulement *l'Algésiras* et *le Marengo*. Ce dernier vient, dit-on, de recevoir la mission de cingler sur l'île Sainte-Hélène pour y prendre les cendres de Napoléon, et les transporter en France où elles seront déposées sous la colonne Vendôme. Ce vaisseau s'approvisionne de vivres pour huit mois ; il est commandé par M. Maillard de Liscourt. On croit qu'il appareillera dans dix jours.

"La frégate *l'Arthémise*, qui est sous les ordres de M. Gallois, capitaine de vaisseau, doit faire voile demain pour Alger, où elle transporte des militaires de la légion étrangère."

—Les forces que l'Espagne dirige vers les frontières de France s'élèvent en ce moment à 50 ou 55,000 hommes, sans y comprendre les volontaires royaux des provinces de l'Arragon, de la Navarre et de la Catalogne, qui sont prêts à marcher au premier signal.—(*Constitutionnel.*

Paris, 15 octobre.

On écrit de Toul : "Deux nouveaux corps d'armée prussiens, chacun de 20,000 hommes, viennent d'arriver à Dusseldorf ; ils doivent incessamment se porter sur Trèves." Toutes les nouvelles que nous avons données depuis quelques jours, venant de cette ville, et relatives aux dispositions de l'armée prussienne, sont certaines ; elles ne sauraient être ignorées du ministre de la guerre ; il y a à Metz des généraux français pleins de patriotisme, qui certainement ne lui laissent rien ignorer de ce qui se passe dans le voisinage et qu'on appelle depuis quinze ans le grand duché du Rhin. (*Constitutionnel.*)

—On écrit de Toul :

"*Le général prussien Borstell, accompagné* des généraux Hofman et Sidritz qui sont sous ses ordres, est arrivé le 4 octobre à Sarrelouis ; il y a passé la revue de la cavalerie et de l'infanterie ; le 5, il a fait manœuvrer l'artillerie ; on assure que les villages de Beling, Vaudrevanges et Beaumarais sur la rive gauche de la Sarre, sont désignés pour recevoir des cantonnemens de cavalerie."

Si le ministre de la guerre n'était pas bien instruit, ce qui n'est pas probable, du nombre des Prussiens arrivés depuis peu tout près de nos frontières, de leurs positions et [illegible] mouvemens, des nouvelles [illegible] que la Prusse fait par anticipation [illegible] qui ne devait être appelée qu'en avril [illegible] ne sera pas la faute du *Constitutionnel*. (*Constitutionnel.*)

Paris, 13 octobre.

On assure que les ducs d'Orléans et Nemours doivent arriver à Lille le 14. Il serait même question d'y transférer le quartier-général.

—Tout le monde s'accorde à dire que le sort du cabinet présidé par M. Périer est entièrement lié avec le mode de nomination des pairs qui sera adopté par la chambre des députés. Le projet du ministère demandant la nomination par le Roi, sans aucune restriction, et si la chambre adopte un amendement qui restreint l'influence du Roi sur les nominations des pairs, nous savons de bonne source que l'intention de M. Périer est de donner sa démission, car alors ce sera un échec plus réel que celui qu'il a déjà éprouvé par le rejet du principe de l'hérédité ; car, au pis aller, l'abolition de l'hérédité était bien dans le projet ministériel. M. Périer, tout en proclamant son opinion en faveur de l'hérédité, n'en avait, pas moins sacrifié ses principes ; ainsi le vote de la chambre, quoique hostile aux idées et aux opinions réelles *du ministre*, était une approbation de son projet même. Mais il n'en serait pas de même de l'élection par le Roi, avec des restrictions et des entraves ; car alors la liberté démocratique ferait un pas dans la constitution, incompatible avec la profession politique du président du conseil. (*Journal du Havre.*)

Paris, 13 octobre.

—Une nouvelle division, celle du général Jamin, vient de renforcer l'*armée du Nord*, qui compte maintenant 80,000 combattans ; cette division s'étend vers Givet, et forme la droite de l'armée. Une nouvelle division de cavalerie a aussi rejoint l'armée ; sa tête est cantonnée aux environs de la Capelle. (*Ibid.*)

—Le camp de Maubeuge commence à s'organiser : environ cent barraques sont terminées; elles sont enfoncées de 3 pieds dans le sol, soutenues par de forts pieux ; les murailles sont en terre séchée, et les toits en paille. Leur nombre s'élèvera, dit-on, à mille, qui renfermeront une division. On assure que chaque division ira y camper à tour de rôle et s'y exercer aux grandes manœuvres. Ces dispositions annoncent qu'on a l'intention, si les hostilités ne reprennent point le 25 de ce mois, de faire camper une partie des troupes jusque pendant l'hiver. En attendant, on croit qu'il n'y aura pas de guerre cette année, et l'on donne en ce moment au grand quartier-général des congés de 10 et 12 jours à tous les officiers qui en demandent, et se rendent à Paris pour quelque tems. (*Echo de la Frontière.*)

—On reçoit des Essarts de nouveaux détails sur les atrocités commises par les bandes sur la famille Cacault, de Saint-Martin-des-Noyers. —Le frère aîné a été saisi par dix hommes qui l'entraînèrent dans le feu, et n'a dû son salut qu'à sa force. La femme, âgée de 47 ans, a été traînée par les cheveux et a eu la main écrasée. On ne saurait donner trop d'éloges à la garde nationale des Essarts, commandée par MM. Meunier, anciens chasseurs de la Vendée.

Paris, 16 octobre.

Chambre des députés.

Séance du 15 octobre.

Le sieur Legat, avocat à Paris, demande que les colonies soient représentées par la chambre des députés.—La commission propose l'ordre du jour.

M. Boyer-Peireleau (du Gard) : Messieurs, cette pétition est basée sur un principe incontestable, sur le droit qu'ont tous les Français de *participer à la confection des lois qui doivent les régir.* Les moyens en sont-ils opportuns ? Il est aisé de le vérifier.

La restauration avait placé les colonies sous le régime des ordonnances ; la chambre n'eut donc pas à s'occuper de leur législation. Mais la charte de 1830 veut qu'elles soient régies par des lois particulières. Or pour faire ces lois, il faut une connaissance spéciale des localités, des divers élémens de la population, de la nature du pays. Ces connaissances, la chambre ne saurait les posséder ; il lui importe donc que les colonies soient admises à élaborer les lois qu'on doit leur approprier. Comment cela se peut-il ?

L'admission de leurs députés dans cette chambre offre plusieurs inconvéniens. Le plus grand est celui de l'éloignement. Il se passerait souvent plus d'une année avant qu'on fût à même, aux colonies de l'Inde, à Bourbon, d'envoyer les députés convoqués pour une chambre nouvelle. Leur présence à la chambre ne serait utile que pendant le peu de tems qu'on s'occuperait des colonies, et néanmoins ils ne pourraient retourner chez eux, même dans l'intervalle des sessions.

Mais ces inconvéniens disparaissent tous si vous formez, dans les colonies, une représentation locale dans le genre de celle qui existe dans chaque île anglaise. Ce système de représentation est connu depuis longtems pour le plus convenable à ces pays d'outre-mer.

Permettez-moi, Messieurs, de relever quelques mots prononcés à cette tribune, lors de la *proposition de l'honorable M. de Tracy*, et qui auraient pu vous laisser des impressions pénibles. On a parlé de jarrets coupés et d'autres atrocités de ce genre, exercées envers les esclaves. Certes, je me serais élevé le premier contre *de telles horreurs si elles eussent existé*. Dès 1802 j'abordai, pour la première fois, aux Antilles ; je les ai parcourues ; ma position m'a mis à même de les bien observer pendant huit ans, et jamais je n'ai entendu parler de ces cruautés. *Une ancienne loi autorisait, il est vrai, ces mutilations* dans des cas donnés, mais elles étaient trop contraires aux intérêts des colons pour qu'ils en aient usé, et nous sommes heureusement fort loin de ces tems de barbarie.

Mon opinion sur les colonies doit vous inspirer d'autant moins de défiance qu'elle est dégagée de toute espèce de reconnaissance envers elle ; ce que j'ai dit est de pure conviction. Je sais que des améliorations remarquables ont été apportées au *régime des noirs, surtout depuis* dix ans. La plupart des colons, ceux entre autres venus en France, ne sont pas restés étrangers au progès des lumières et de la civilisation ; ils comprennent et raisonnent leur état.

De toutes les sacrifices, Messieurs, c'est le plus grand que l'amour-propre puisse faire aux lumières de la métropole. Sera-t-il sans compensation de votre part ? Non, Messieurs, une indifférence parcimoneuse ne vous fera point abandonner les Français de nos colonies au malaise, à la gêne et à la détresse qui les mine. L'honneur, la dignité de la France, et une saine politique, vous font un devoir d'écouter, d'accueillir leurs vœux.

J'appuie l'ordre du jour, sur la position, en ce sens, que M. le ministre de la marine veuille bien promettre de prendre en considération, dans le travail qu'il fait préparer, ce qui a trait à une représentation locale dans chaque colonie ; sans cela, j'en ferai dès aujourd'hui l'objet d'une proposition spéciale.

M. Roger : *Je viens m'opposer aux conclusions de la commission*, et je demande à la chambre de vouloir bien renvoyer la pétition à M. le ministre de la marine et à M. le président du conseil.

La chambre, après avoir entendu M. le général Harispe et M. Salverte, prononce, à une faible majorité, l'ordre du jour.

Paris, 13 octobre.

—Le triomphe des Russes en Pologne a relevé l'espoir et l'audace des bandes de l'Ouest. Dans le Morbihan, l'une d'entre elles a fait le coup de fusil avec un détachement du 46e. de ligne ; un des braves de ce régiment a été tué ; mais, grâce à l'épaisseur d'un bois fourré, aucun de ces brigands n'a pu être saisi. D'un autre côté, l'alarme est dans le Bocage, et l'inquiétude s'est étendue jusques à Bourbon par suite de l'apparition d'une bande nouvelle. La vigueur avec laquelle elle a été poursuivie a pourtant rassuré les esprits. Dans les Deux-Sèvres trois bandes se sont montrées ; les deux autres sont moins nombreuses. La première porte une espèce d'uniforme ; les hommes qui les composent ont des vestes grises et sont coiffés d'une casquette. (*Constitutionnel.*)

Toulon, 3 octobre.

Le ministre de la marine vient de donner au contre-amiral Hugon de faire appareiller sans délai l'escadre sous ses ordres, qui est mouillée sur notre rade. Elle ne se compose plus à présent que des vaisseaux *l'Algésiras, la Ville de Marseille* et *le Superbe*, et de deux frégates. Les autres bâtimens qui faisaient partie de sa division lors de l'expédition du Tage sont en état de désarmement. Le but apparent de cet appareillage est, dit-on, d'aller faire des évolutions nautiques sur les côtes de la Provence : mais les uns croient que cette flotte est dirigée vers la Grèce, et d'autres pensent que l'amiral Hugon se rend de nouveau dans le Tage pour favoriser l'expédition de l'empereur don Pedro contre don Miguel.

Les relations du continent français avec la nouvelle colonie d'Alger sont toujours très animées. Les frégates *la Victoire*, *la Bellone* et la gabarre *la Meuse*, viennent de ces parages africains pour ramener en France des militaires. Elles ont mouillé hier sur notre rade. Depuis peu de jours les gabarres *la Garonne* et *le Finistère* ont fait voile sur Alger pour y transporter des objets nécessaires au service de la guerre et de la marine, ainsi que des troupes. Il y a aussi des mouvemens continuels entre Bonne, Oran et et Alger. Le 27 septembre dernier les bricks *le Cigne* et *le Voltigeur* sont partis de ce dernier port pour Bonne où ils portent 250 Zouaves. Ces troupes vont se réunir aux 120 hommes qui y sont déjà sous les ordres de M. Hondet, chef de bataillon.

Alger est fort tranquille pour le moment ; depuis fort long-temps les Arabes n'ont pas reparu dans la plaine ; les marchés sont parfaitement approvisionnés ; les colons commencent à étendre leurs travaux à deux lieues de la ville, et, si l'on avait dans ce pays des forces suffisantes pour protéger une vaste étendue de terrain, nul doute qu'avant peu de temps la colonie ne prît un aspect des plus florissans, tandis que jusqu'à présent elle n'a rien produit et coûte fort cher à l'état.

On a promis aux troupes de la garnison qui font le service depuis l'expédition, qu'elles seraient relevée au 1er. janvier prochain. C'est un objet de la plus stricte justice ; car ces militaires ont cruellement souffert. On compte aujourd'hui dans les hôpitaux 1,860 malades, et l'on en a déjà évacué un très grand nombre sur Marseille. (*Constitutionnel.*)

—M. Cicéron, médecin au Moule, a eu, pendant une expérience de quatorze années, des occasions assez fréquentes d'étudier le choléra-morbus, maladie terrible qui, sous les tropiques, se combine quelquefois avec la fièvre jaune dans la terminaison de cette dernière affection. Dans sa longue carrière d'observation, M. Cicéron a pu se convaincre d'un fait médical très-important : c'est que le choléra n'est, dans les Antilles, ni endémique, ni épidémique. C'est bien assez que, dans ces climats brûlans, la fièvre jaune marche accompagnée de ces deux funestes attributs *morbides*.

Livré à l'étude continuelle de la fièvre jaune, le médecin du Moule a dû observer avec fruit le parallélisme de deux cruelles affections qui, par leurs symptômes, se rapprochent l'une de l'autre. C'est après avoir appliqué de nombreux traitemens aux cas de choléra-morbus, que ce praticien expérimenté est parvenu à obtenir enfin les résultats les plus satisfesans. Sur vingt-sept individus à qui il a été appelé à donner des soins, dans le cours des deux dernières années, un seul a succombé. C'était un mulâtre qu'il ne vit que le second jour de l'invasion.

Il serait trop long d'entrer dans les considérations auxquelles a dû se livrer M. Cicéron, dans la lettre qu'il adresse au ministre de l'intérieur. Il nous serait surtout impossible d'entrer dans les détails particuliers du traitement et des soins qu'il prescrit aux médecins. Mais nous croyons entrer dans les vues d'humanité de M. Cicéron lui-même, en rappelant ici, d'une manière générale, les moyens curatifs qu'il a employés avec tant de succès.

Des sangsues à l'épigastre et à l'abdomen, que l'on fait saigner dans un bain chaud ; des clystères ; l'application d'une plaque de fer chauffée et du laudanum sur la brûlure, doivent être mis en usage à la deuxième période.

On fait prendre au malade par petites cuillerées et de dix minutes en dix minutes la potion suivante :

Un gros de nitrate de bismuth.
36 gouttes d'acide citrique ou jus de citron.
48 gouttes laudanum liquide.
2 gros eau de menthe simple.
3 onces fleurs d'oranger.
7 onces eau de gombaux, que l'on peut remplacer en Europe par une eau mucilagineuse et albominée.

Sur la fin de la maladie on prescrit de légers sédatifs. (*Journal du Havre.*)

Havre, 15 octobre.

Conseil de discipline du 2me. Bataillon.

Un garde-national, accusé d'avoir quitté son poste, il y a cinq mois, avec quatre de ses camarades, a présenté hier, en vers alexandrins, sa défense devant le conseil de discipline. Quelque peu disposés que nous soyons à approuver l'emploi des vers dans la gravité des débats juridiques, nous allons reproduire ici, pour la *singularité seule* du fait, la poétique plaidoirie du prévenu.

Sans bégayer des vers au giron de ma mère,
La prose de tout temps me fut peu familière ;
Aussi, lorsque la loi, qu'on ne peut éluder,
Ne nous dit pas qu'*en prose on doive ici plaider*,
Permettez-moi, messieurs, d'emprunter un langage
Dont les Dieux et le Code excuseront l'usage.

Dans cette noble enceinte où l'impassible droit
Juge les accusés un peu trop à l'étroit,
Je viens, faible avocat, la voix humiliée,
Défendre devant vous une cause oubliée,
Car, depuis cinq grands mois qu'au rapport je parus,
J'avais mis de côté des torts qui n'étaient plus.
Mais enfin, au moment où Thémis se releve,
Je me réveille aussi, comme l'on sort d'un rêve.
Le somme fut bien long ! le réveil n'est pas doux...
Je vais plaider, messieurs, *en vers* et contre tous.

Si tous les accusés ont mauvaise mémoire,
Tous les accusateurs l'ont bonne, en fait d'histoire.
L'un d'eux m'impute ici d'avoir, certaine nuit,
Abandonné mon poste en faveur de mon lit.
Le délit était grave, et l'on aurait dû même
Le punir en raison de son scandale extrême ;
Mais, loin de frapper fort, et surtout promptement,
On le laisse, ignoré, vieillir impunément !
On laisse cette Loi, que mars coulait en bronze,
Raser ce qu'avait fait le vieux Quatre-Vingt-Onze !
Les grades, les galons sont remis au scrutin ;
L'un, contre un lourd fusil échange son or fin :
Le chef devient soldat, le soldat capitaine,
Et, pour organiser des corps formés à peine,
La loi désorganise, et l'ordre est si confus,
Qu'en reconnaissant tous on ne s'y connaît plus.
Et puis l'on vient, après tant de métamorphoses,
A l'*ombre de ces lois nouvellement écloses*,
Nous dire, retirant nos péchés du linceul :
'Tout est changé pour tous, excepté pour vous seul'?

Sans doute en ce chaos du néant des hauts grades
(Où périrent hélas ! tant de nos camarades,
Où j'ai vu *tant d'argent, militaires grandeurs*,
Passer de mainte épaule au creuset des fondeurs,)
Il eût été prudent, le lendemain du songe,
Sur nos torts et nos fracs de passer une éponge :
Mais la justice humaine a-t-elle un cœur humain !
On poursuit encor ceux que tua le scrutin.
Un tribunal s'élève au nom de *discipline* ;
Les torts antérieurs a sa neuve origine,
Il veut les rajeunir pour les mieux châtier ;
Et, tel que ce vieux juge, âpre a son dur métier,
Il semble ne trouver, sous son doigt mnémonique,
Rien d'assez périmé, pour sa soif juridique.
Mais de délit lointain que poursuivent vos coups,
Dites-moi, Rapporteur, vous en souvenez-vous ?
Vous aurez, je le sais, des frissons d'éloquence,
Des phrases de haut goût et de la véhémence ;
Oui, mais de la mémoire en aurez-vous assez
Pour parler sur des faits par cinq mois effacés ?
Oubliez, croyez-moi, cette cause oubliée,
Arrachez au néant où le temps l'a noyée.
La loi vient de passer entre mes torts et vous ;
Une nuit fut mon crime, et cinq mois m'ont absous !...

Voila le point de droit plaidé ; c'est quelque chose.
J'ai dit beaucoup de mots, c'est plaider une cause.
Je passe au point suivant de mon affaire ; car
Il faut avoir, dit-on, deux cordes à son arc.

'La loi la plus nouvelle, et c'est la plus mauvaise
Dont je veux vous parler, et dont on parle à l'aise,
Me paraît même avoir favorisé mon cas,
Sans peut-être y penser. Ne vous ennuyez pas ;
J'ai fini dans deux vers, ainsi qu'en toute cause,
Finissent en deux mots les avocats en prose.

Si, par un coup du sort (je ne dis pas lequel,)
De simple cavalier devenu colonel,
Sous l'empire inconstant de cette autre fortune
Qui, marchant en aveugle au nom de la commune,
Nous dispense au scrutin de brillans oripeaux,
Comme aux joueurs d'extraits les meilleurs numéros,
Je venais, en raison du délit qu'on me prête,
M'offrir a vos regards sous la grosse épaulette,
Vous croiriez-vous en droit d'envoyer sans façon
Le colonel au bloc, votre chef en prison,
Parce qu'étant soldat, le futur Lafayette,
Aurait quitté son poste en un jour de goguette,
Pour aller oublier, sous de bourgeois pavots,
Le fardeau du mousquet et le poids du schakos ?
Non, messieurs, cette loi, dont vous êtes l'organe,
Ne peut vouloir ici l'excès qu'elle condamne.
Conseil de discipline, est-ce à vous d'allumer
L'indiscipline aux cœurs que vous voulez calmer ?
Je ne suis, il est vrai, que soldat, rien, peut-être,
Et non pas colonel, mais j'aurais bien pu l'être ;
Et vous ne devez pas punir comme soldat
Celui qui, devenu colonel, dans l'état
Où la cause, en ce jour devant vous amenée,
Eût été renvoyé de la plainte formée ;
Non, vous ne voudrez pas, d'après tous ces motifs,
Condamner de si loin cinq soldats peu rétifs,
Qui, pour s'être couchés moralement je pense,
N'ont compromis en rien le salut de la France.
D'ailleurs, quand de frapper vous auriez le désir,
Auriez-vous, pensez-vous, le droit de nous punir ?
Non, il faut que loi parle et que rigueur se taise.
A ces fins, je demande au tribunal qu'il plaise
De renvoyer les cinq prévenus pleins d'espoir,
De la plainte, et je vous souhaite le bon soir.
(*Jour. du Havre.*)

PRUSSE.

Berlin, 5 oct[illegible]

Correspondance de la *Gazette Universelle d'Augsbourg.*

Ce que quelques feuilles étrangères ont publié, sur un changement dans la politique prussienne et dans le ton de la diplomatie, est dénué de tout fondement. Nous pouvons affirmer qu'il n'est venu dans l'idée de personne d'envisager différemment la cause de la Belgique, ou d'élever de nouvelles prétentions, depuis l'issue de la révolution de Pologne, ni surtout de faire occuper la Belgique par des troupes prussiennes, à la place des troupes françaises. On laissera suivre aux affaires de la Belgique le cours qu'elles ont pris, aussi long-tems qu'on pourra espérer d'atteindre ainsi le but qu'on s'est proposé : la conservation de la paix selon les convenances politiques générales et le maintien des droits assurés par les traités. Le consentement donné par le roi de Hollande, à la séparation de la Belgique d'avec la Hollande, est une base qu'on ne peut plus convenablement abandonner; mais il ne s'en suit pas que, dans toute circonstance nouvelle, la Hollande doive toujours céder, ni que la Confédération germanique doive faire une concession pareille relativement au Luxembourg. Les vues et le langage de la Prusse concernant les affaires de la Belgique, ont été les mêmes avant le soulèvement de la Pologne, pendant sa durée, et le sont encore depuis que l'insurrection est étouffée. On a cherché à lier l'idée d'un changement de système à la nomination du conseiller intime Ancillon, à la place de secrétaire d'état *au département des relations extérieures ; mais* nous ne pouvons à cet égard mieux faire que de répéter ce qui a déjà été dit: que cet homme d'état avait déjà été chargé de tout ce qui était relatif aux relations extérieures et que son élévation au poste qui lui a été confié ne peut nullement faire présumer un changement dans le système politique de la Prusse.

ESPAGNE.

Madrid, 6 octobre.

Nos hommes d'état se figurent qu'ils seront à Paris avant long-temps. On a affiché dans plusieurs villes de province des édits annonçant que l'armée espagnole devait aller rétablir Charles X sur le trône, et que la plus sévère discipline devait être observée aussitôt que l'on serait rentré sur le territoire français. Tout soldat qui y commettrait le moindre dégât serait puni de mort.

COMMERCIAL.

REVUE DU MARCHÉ DU HAVRE DU 17 OCTOBRE.

COTONS.—Il nous est arrivé pendant la semaine 1395 balles de New-York, par le *Formosa* et le *Duquesne*, et 710 balles de Charleston, par le *Mercure*, ensemble 2105 balles.

Les ventes se sont par contre élevées à 2786 balles comme ci-après :

1168	balles Louisiane, cour. à belle marchandise. f.	95	à 108
443	Géorgie c. soie, inférieure à belle et bonne marchand.	70	98
500	Mobile ordin. à bon cour.	81	93 50
561	Ténessée petit cour. et ord.	83	95
66	Fernambouc, cour. à b. m.	107 1/2	119
42	Bahia ordinaire et basse.	82 1/2	

La demande a été courante sans être animée, excepté sur la fin de la semaine où les transactions ont eu plus d'activité.—Nos prix restent bien tenus.—Les bonnes et belles qualités en Louisiane et Georgie courte soie, fort rares aujourd'hui, se sont écoulées avec une nouvelle faveur de 1 et 2 fr. pour quelques lots. La demande pour les Louisiane s'est portée presque entièrement sur les bonnes qualités depuis f. 98 à 105.—Une partie de 650 balles débarquant du *Bolivar* a été prise en commune à f. 100. Un joli petit lot de 14 balles en beau coton brillant a obtenu f. 108.—Un autre petit lot de 20 balles a été marchandé à f. 109.—Les bons Géorgie C. S. s'épuisent aussi tous les jours ; une partie de 80 balles en belle et bonne marchand. a été traitée à f. 98.—Le reste s'est fait en prix moyens et ord.—Les Mobile pouvant remplacer les Louisiane, se traitent avec faveur dans les prix, de 92 à 94.—Les sortes en Ténessée et Alabama ord., s'écoulent sans variations.—Les Brésils se maintiennent aussi de même. Il ne nous reste plus environ que 7 à 800 balles Fernambouc disponibles.

Nos provisions de toutes sortes s'élèvent de 20 à 21,000 balles.

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Navire Margaret, McIntosh, Cowes, Hermann & co.
Brick Brandywine, Pery, Baltimore. L H Gale.
Brick Tribune, Staples, Havana, L H Gale.
Goël. Felicia, Martinez, Havana, Wm Tuffis & co.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Florida, de la passe du S. O., ayant mis en mer le navire Home, le brick Juno, le brick Phœnix, et les goëlettes Albion et Pocahontas—il a amené dans le port le brick Alfred et la goëlette Caroline. Parti de la passe du N. E. le 22, à midi; le brick Corinthian s'y était échoué, mais avant été mis à flot, il a été voilé pour la passe du S. O. Deux navires étaient en vue; une goëlette peinte en noir était échouée à la Passe-à-la-Loutre.

Bateau de remorque Grampus, Eastin, avec le navire Charles Carroll et le navire Hanover.

Navire Hanover, Taylor, Havre, au capitaine, avec un chargement à Sharde frères; Dufilho jr. M A Baron, F Frey & co; P W Lobman; J Chale; R Perret; E L Bernard; L Muh; A & Z Cavelier; A Sénécal; J Mager; A Lockhart & co; Dupré, Hill & Henderson; L Duclaud; G Oger & co; M Bonnevalle; P B Peel, jr; Guillemin, Barstow & Adams—130 passagers, principalement des Suisses.

Navire Charles Carroll, Pierce, de Liverpool, avec un chargement.

Brick Alfred, Soulé, de Baltimore.
Goëlette Caroline, Stanton, de Charleston.

☞ Le navire MARY & SUSAN, de Liverpool, est en déchargement en face de la Place d'Armes. Les consignataires sont requis de se pourvoir de permis pour recevoir leurs marchandises. 24 déc.

Théâtre d'Orléans.

DIMANCHE, 25 décembre.

JEAN,

Pièce en quatre parties.—Le spectacle commencera par la 1ère. représentation de la reprise de

YELVA,

ou l'Orpheline Russe,

Vaudeville en deux actes.—Entre les deux pièces l'Orchestre exécutera l'*Ouverture du Jeune Henri.*

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Aujourd'hui samedi,

Le Testament,

Comédie de Reynold—suivie de

LE PAUVRE SOLDAT,

petite pièce amusante.

Dimanche, 25 décembre,

GEORGE BARNWELL,

Comédie de Lillo—suivie de

TRENTE ANS,

Ou LA VIE D'UN JOUEUR.

Lundi, 26 décembre,

ROB-ROY, et WILL WATCH.

SALLE DE BAL,

[illegible] des rues d'Orléans et Bourbon.

Samedi, 24 décembre,

GRAND BAL PARÉ,

ET MASQUÉ.

Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.

Aucune dame ne sera admise sans un billet d'invitation. 22 déc.

FOSTER & HUTTON ont transporté leur comptoir rue du Canal, No. 77.
24 déc.

ÉTRENNES MUSICALES.

Albums pour 1832.

LES soussignés viennent de recevoir de Paris, par le navire Cassander, et offrent à vendre, les Albums de Rossini, contenant douze airs et romances de ce célèbre compositeur, embellis de douze charmantes lithographies, et très élégamment reliés et dorés sur tranche.

[illegible] de F. E. A. Huber ; Albums Lyriques de Beverley, contenant un recueil de contre-danses nouvelles et les plus en vogue maintenant à Paris, ainsi qu'une quantité d'autres productions nouvelles dans ce genre et propres à faire de jolis cadeaux d'étrennes pour les dames qui cultivent la musique.

24 déc. E. JOHNS & Co.

VENTES À L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

AUJOURD'HUI, 24 décembre, à 4 heures et demie de l'après midi, si le temps le permet, il sera vendu sur la levée, en face de la rue Jefferson, débarquant du navire Indien,

20 barriques Vin rouge,
[illegible] dito Malaga, 1re. qualité.
20,000 Carreaux. 24 déc.

PAR J. H. DOMINGON.

LUNDI prochain, 27 du courant, à midi précis, il sera vendu à la bourse, un mulâtre nommée WILLIAM, âgé d'environ 28 ans, un peu vitrier et peintre, garanti des maladies et vices prévus par la loi et recommandé comme un excellent sujet. Conditions, 4 mois. 24 déc.

PAR P. MOSSY.

MARDI 27 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan.

Un choix de dentelles Bobinets :

savoir: Voiles, Châls, Collerettes, Robes, Robes en mousseline brodées, et autres articles convenables pour la saison. Le tout importé recemment d'Angleterre.—Aussi : un assortiment d'habillements à la mode pour homme, consistant en habits de drap, lévites, vestes, gilets et pantalons. 24 dec.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 27 du courant, il sera vendu, à 11 heures, au magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra, 8 balles mouchoirs, importées et avariées à bord du navire Liberty, capitaine Davis, venant de Philadelphie. [24 d.

PAR T. MOSSY.

MARDI, 27 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, 100 paires pistolets de poche, canons en cuivre et en fer, à piston et en pierre; 100 paires pistolets d'arçons à pierre. 24 d

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu, samedi 24 du courant, à midi, à la Bourse, les Esclaves suivants, savoir : [illegible], de 20 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie et acclimatée ; Lee, de 26 ans, laboureur; créole et pleinement garanti, n'ayant été qu'une fois marron ; Mary, de 30 ans, négresse de champ, sans autre garantie que celle de la propriété.

Conditions:—Six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 23 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu, samedi 24 du courant, à midi, à la Bourse, une jeune servante de 20 ans, excellente couturière ; elle est honnête et sobre, et a un enfant de 3 ans et demi. Elle sera vendue garantie des vices et maladies prévues par la loi. 23 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 24 du courant, il sera vendu à midi, à la bourse, **3 LOTS DE TERRE** situés dans la partie ouest du canal Carondelet, près du Bassin, portant les Nos. 13, 14 et 15, *conformément au plan dressé par J. Pilié*, voyer de la ville, le 21 février 1828, et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire public. Les dits lots mesurent 65 pieds 10 pouces de face au dit canal, et ont de 250 à 275 pieds sur le prolongement de la rue St. Louis, où ils ne mesurent que 63 pieds 10 pouces de face.—Les conditions seront connues au moment de la vente. 22 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu, samedi, 24 du courant, à midi, à la bourse, les esclaves suivants, savoir :—*Sophie*, âgée de 25 ans, et son enfant âgé de 9 mois ; elle est bonne cuisinière et blanchisseuse, et pleinement garantie.—Conditions, 6 mois de crédit.

Bill, âgé de 20 ans, laboureur, n'étant garanti que du titre. Conditions, 4 mois, le tout en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 22 déc.

Pour les différents ports de BLACK RIVER,
Et tous les ports intermédiaires du Mississipi,

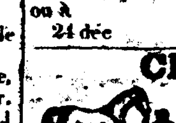

Le bateau-à-vapeur ST.-JOHN, capt. Parks, est maintenant en chargement, et partira dimanche matin, 25 du courant, à dix heures. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue de la Douane, ou à FOSTER & HUTTON.
24 déc rue du Canal, no. 77.

Cheval volé.

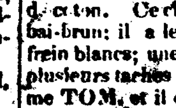

Dans la matinée du 22 octobre dernier il a été volé un cheval américain, vis-à-vis le bateau à vapeur Colombia duquel il venait d'être débarqué et amarré à une balle de coton. Ce cheval est âgé d'environ neuf ans, bai-brun; il a les pieds de derrière et le chanfrein blancs; une grande cicatrice sur le garot et plusieurs taches blanches sur le dos; on le nomme TOM, et il entend fort bien son nom.

Vingt piastres de récompense à quiconque fera découvrir le voleur: c'est un nègre assez effronté pour avoir osé prendre ce cheval, monter dessus et décamper avec, *sans rien dire*, sous les propres yeux des gens de ce bateau, qui étaient alors à débarquer le coton. Et cinq piastres à celui qui ramènera ce cheval, soit au capitaine du dit Colombia, soit au soussigné à qui il était envoyé.

J. CUVILLIER.
rue des Champs Elysées, près la place
24 déc—3 Washington fg. Marigny.

5 PIASTRES DE RECOMPENSE

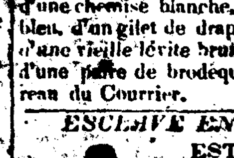

Seront données à celui qui arrêtera le jeune nègre

CHARLES,

qui porte le *Courrier de la Louisiane* dans le haut de la ville et du faubourg Ste. Marie. Ce nègre est absent depuis hier matin ; il est trop connu pour que l'on donne ici son signalement. Il est vêtu d'une chemise blanche, d'un pantalon de drap bleu, d'un gilet de drap gris à boutons jaunes, *d'une vieille lévite brune*, d'un chapeau noir, et d'une paire de brodequins. S'adresser au bureau du Courrier. 24 déc—1

ESCLAVE EN MARONNAGE.

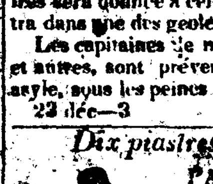

EST partie marronne de chez le soussigné, le 13 du courant, une négresse nommée CAROLINE, (coiffeuse.) Elle avait, lors de son départ, une robe de bonteint à carreaux bleus, et un manteau de drap brun.

Une récompense de trois piastres sera donnée à celui qui l'arrêtera et la mettra dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires, bateaux à-vapeur, et autres, sont prévenus de ne pas lui donner asyle, sous les peines portées par la loi.

23 déc—3 B. COQUET.

Dix piastres de récompense.

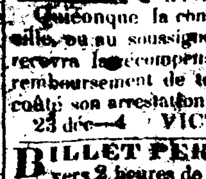

PARTIE marronne de chez le soussigné, il y a environ un mois, la négresse américaine nommée SUSANNAH, âgée d'environ 16 ans, d'une belle taille, et d'une faible complexion, ayant appartenu ci-devant à M. Guion.

Quiconque la conduira à la geole de cette ville, ou au soussigné, rue St.-Louis, No. 51, recevra la récompense ci-dessus affectée, et le remboursement de toutes les dépenses qu'aura coûté son arrestation.

23 déc—4 VICTOR DE LA COVA.

BILLET PERDU.—Il a été perdu hier vers 2 heures de l'après midi, dans la rue Toulouse, entre Chartres et Royale, un billet de $278, souscrit par J. Coulon & co. à l'ordre de E. Debergue, endossé par H. Landreaux fils et par H. Landreaux. Le dit billet date le 1er. octobre, et payable [illegible] mois de date.

Le paiement de ce billet ayant été arrêté, le public est prévenu de ne pas le négocier. La personne qui l'a trouvé est priée de le remettre au bureau de Landreaux & Chabert, rue Toulouse No. 54. 20 déc—